

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix-huit, le vendredi trente mars, le Conseil Municipal de la Commune d'Aigremont, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de M. Frédéric MONTREYNAUD, Maire.

Présents : Mme Bernadette LAVENTUREUX, MM Sylvain BETHERY, Simon DUFEIGNEUX et Claude LICET.

Absents excusés : M. Etienne BEZANÇON (pouvoir à M. Frédéric MONTREYNAUD) et M. Amaël TELLIER (pouvoir à M. Simon DUFEIGNEUX).

Approbation des précédentes délibérations :

Le compte-rendu de la dernière séance est approuvé à l'unanimité des membres présents.

Objet: Approbation des comptes de Gestion 2017 dressé par M. Laurent BOUCHE, Receveur Municipal, délibération n° 2018/MARS/001 :

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2017 (Commune, Service des Eaux et C.C.A.S.) et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2017,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que les opérations sont régulières,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Les membres du Conseil Municipal déclarent que les comptes de gestion dressés, pour l'exercice 2017, par le receveur, visés et certifiés conforme par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de leur part.

**Objet: Approbation du Compte Administratif 2017 (budget principal),
délibération n° 2018/MARS/002 :**

Le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le compte administratif de la commune. Il répond aux diverses interrogations des Conseillers Municipaux quant à la gestion du compte de la commune.

A l'unanimité, les membres du Conseil Municipal, présidé par M. Sylvain BETHERY (1er adjoint), donnent acte, de la présentation du compte administratif 2017 dressé par le Maire pour le budget principal, qui se résume comme suit :

Section de fonctionnement :

Excédent 2016 reporté : + 117 235,60 €

Recettes de l'exercice 2017 : 84 600,19 € Dépenses de l'exercice 2017 : 85 169,00 €

Résultat de fonctionnement : + 116 666,79 €

Section d'investissement :

Déficit reporté 2016 : - 11 438,51 €

Recettes de l'exercice 2017 : 14 463,18 € Dépenses de l'exercice 2017 : 61 325,32 €

Résultat d'investissement : - 58 300,65 €

Solde net global : 58 366,14 € à reporter sur l'exercice 2018

**Objet: Approbation du Compte Administratif 2017 (budget service des
eaux), délibération n° 2018/MARS/003 :**

Le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le compte administratif du service des eaux. Il répond aux diverses interrogations des Conseillers Municipaux quant à la gestion du compte du service des eaux.

A l'unanimité, les membres du Conseil Municipal, présidée par M. Sylvain BETHERY (1er adjoint), donnent acte, de la présentation du compte administratif 2017 dressé par le Maire pour le budget service des eaux, qui se résume comme suit :

Section d'exploitation :

Excédent 2016 reporté : + 9 031,89 €

Recettes de l'exercice 2017 : 13 758,88 € Dépenses de l'exercice 2017 : 10 755,21 €

Résultat de fonctionnement : + 12 035,56 €

Section d'investissement :

Excédent 2016 reporté : 4 357,05 €

Recettes de l'exercice 2017 : 5 167,00 € Dépenses de l'exercice 2017 : 1 599,51 €

Résultat d'investissement : + 7 924,54 €

Solde net global : 19 960,10 € à reporter sur l'exercice 2018.

Objet: Approbation des budgets primitifs 2018 (commune et service des eaux), délibération n° 2018/MARS/004 :

Les différents budgets sont présentés aux membres du Conseil Municipal, ils sont votés à l'unanimité des membres présents et représentés, au chapitre pour les deux sections (fonctionnement et investissement) :

Le **budget primitif de la commune** pour l'année 2018 s'équilibre comme suit :

<u>Section d'investissement :</u>	Dépenses	Recettes
Report d'investissement 2017 (001)	58 301,00 €	
Investissement 2018 :	109 530,00 €	167 831,00 €
Total Investissement :	167 831,00 €	167 831,00 €

Section de fonctionnement :

Report de fonctionnement 2017 (002) :		58 366,00 €
Fonctionnement 2018 :	148 966,00 €	90 600,00 €
Total Fonctionnement :	148 966,00 €	148 966,00 €

Le **budget primitif du service des eaux** pour l'année 2018 s'équilibre comme suit :

<u>Section d'investissement :</u>	Dépenses	Recettes
Report d'investissement 2017 (001)		7 924,00 €
Investissement 2018 :	21 909,00 €	13 985,00 €
Total Investissement :	21 909,00 €	21 909,00 €

Section de fonctionnement :

Report de fonctionnement 2017 (002) :		12 035,00 €
Fonctionnement 2018 :	25 735,00 €	13 700,00 €
Total Fonctionnement :	25 735,00 €	25 735,00 €

Objet: Affectation du résultat 2017 (budget commune), délibération n° 2018/MARS/005 :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la Loi n° 94-504 du 22 juin 1994,

Considérant que les résultats de l'exercice 2017 doivent faire l'objet d'une affectation et combler les besoins de financement,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Affectent les résultats de l'exercice 2017 comme suit :

	Fonctionnement	Investissement
Résultat 2017 :	116 666,19 €	- 58 300,65 €
Report de fonctionnement au compte 002	+ 58 366,14 €	
Report d'investissement au compte 001		- 58 300,65 €
Affectation au compte 1068		58 300,65 €

Objet: Affectation du résultat 2017 (budget eau), délibération n° 2018/MARS/006 :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la Loi n° 94-504 du 22 juin 1994,

Considérant que les résultats de l'exercice 2017 doivent faire l'objet d'une affectation et combler les besoins de financement,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Affectent les résultats de l'exercice 2017 comme suit :

	Exploitation	Investissement
Résultat 2017 :	12 035,56 €	+ 7 924,54 €
Report de fonctionnement au compte 002	+ 12 035,56 €	
Report d'investissement au compte 001 :		+ 7 924,54 €

Objet: Vote des Taux d'Imposition 2018, délibération
2018/MARS/007 :

n°

Les membres du Conseil Municipal sur proposition du Maire, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Décident **de ne pas augmenter** les taux d'imposition pour l'année 2018 et les fixent à :

* Taxe d'habitation :	9,31 %
* Taxe Foncière Bâti :	12,84 %
* Taxe Foncière Non Bâti :	21.63 %

Poche d'eau :

Les membres du Conseil Municipal décident de ne pas sur dimensionner la poche d'eau prévue dans le projet « fraises ». Ils préfèrent plutôt aider l'agriculteur à son installation.

Objet : Demande de cession de terrain, délibération n° 2018/MARS/008 :

Le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la demande de l'E.A.R.L. BETHERY d'acquérir un morceau de parcelle non cadastrée à ce jour située rue du Pâtis et jouxtant ses propriétés.

M. Sylvain BETHERY étant concerné par cette demande ne prends pas part à la discussion.

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

Acceptent la cession de cette parcelle à l'E.A.R.L. BETHERY.

Mandatent le Maire pour contacter le géomètre afin de procéder à la division de la parcelle.

Autorisent le Maire à signer l'acte de cession ainsi que toutes pièces utiles au dossier.

Alignement de la rue du Puits Bayard et du Chemin de Puits d'Enfer :

Le Maire est chargé de reprendre contact avec le géomètre M. Monnerais afin de finaliser le projet d'alignement de la rue du Puits Bayard et du Chemin du Puits-d'Enfer.

Ce point sera inscrit à l'ordre du jour, d'une prochaine du Conseil Municipal.

Objet: Demande de subvention diverses, délibération n° 2018/MARS/009 :

Le Maire présente aux membres du Conseil Municipal les demandes d'aide financière reçues de l'Agence Départementale d'Information sur le Logement de l'Yonne (A.D.I.L.) et du Tennis Club de Noyers-sur-Serein.

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

Décident de verser une aide financière de 15 € à l'A.D.I.L. et de 50 € au Tennis Club.

Questions diverses :

Repas dit du « Village » :

Le repas dit du « Village » aura lieu le 2 juin 2018. Les « aînés » à partir de 65 ans seront invités à y participer gratuitement.

Récapitulatif :

Approbation des comptes de Gestion 201 dressé par M. Laurent BOUCHE, Receveur Municipal, délibération n° 2018/MARS/001.

Approbation du Compte Administratif 2017 (budget principal), délibération n° 2018/MARS/002.

Approbation du Compte Administratif 2017 (budget service des eaux), délibération n° 2018/MARS/003.

Approbation des budgets primitifs 2018 (commune et service des eaux), délibération n° 2018/MARS/004.

Affectation du résultat 2017 (budget commune), délibération n° 2018/MARS/005.

Affectation du résultat 2017 (budget eau), délibération n° 2018/MARS/006

Vote des Taux d'Imposition 2018, délibération n° 2018/MARS/007.

Demande de cession de terrain, délibération n° 2018/MARS/008.

Demande de subvention diverses, délibération n° 2018/MARS/009.

Suivent les signatures :

M. Frédéric MONTREYNAUD

Mme Bernadette LAVENTUREUX

M. Claude LICET

M. Sylvain BETHERY

M. Etienne BEZANCON

M. Simon DUFEIGNEUX

M. Amaël TELLIER